

RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

SESAME - Équipements et plateformes scientifiques et technologiques

La Région renforce les compétences scientifiques/technologiques de l'écosystème scientifique francilien en soutenant les projets de recherche nécessitant un investissement matériel important.

Pour quel type de projet ?

L'objectif principal du dispositif SESAME est de **faire du territoire francilien une référence mondiale en matière de science et de technologie** en donnant aux laboratoires les moyens nécessaires pour développer de nouveaux projets et pour mettre en œuvre des dispositifs expérimentaux originaux de recherche.

En cofinçant des équipements de pointe et des plateformes mutualisées et ouvertes à la communauté scientifique, mais aussi aux entreprises franciliennes, la Région participe à la structuration des différents pôles d'excellence de l'Île-de-France et à leur attractivité.

En 2021, la Région Île-de-France a choisi d'accorder une attention particulière aux recherches innovantes dans le domaine de la Santé, tout en confirmant le soutien spécifique aux sciences humaines et sociales.

Qui peut en bénéficier ?

Tout établissement de recherche et d'enseignement supérieur public ou privé à but non lucratif, localisé en Île-de-France.

Quelle est la nature de l'aide ?

Sont éligibles au dispositif SESAME, les équipements dont le coût total est compris entre 0,2 M€ et 3 M€ HT.

L'aide prend la forme d'une subvention dont :

Le taux maximum d'intervention régionale pour l'acquisition des équipements s'élève à 66% du montant HT du coût total du projet,

Le taux d'intervention régionale pour les projets d'équipements en sciences humaines et sociales pourra atteindre 100% du montant HT du coût total, à condition que 3 laboratoires franciliens distincts ou plus participent au projet.

Quelles démarches ?

Les projets candidats sont sélectionnés par un établissement porteur de la coordination de site (COMUE notamment). Les organismes ne dépendant d'aucune COMUE peuvent candidater (un dossier par établissement). Les projets sélectionnés sont ensuite déposés sur la plateforme des aides régionales (mes.demarches) de la Région Île-de-France.

Le dossier de candidature pour l'appel à projets SESAME 2021 est à compléter en ligne sur mesdemarches.iledefrance.fr.

Les éléments suivants devront être joints au dossier :

Un dossier scientifique de candidature (20 pages maximum, format libre) qui doit permettre de comprendre en quoi le projet répond aux critères de sélection de l'appel à projets SESAME.

En annexe :

Tableau budgétaire,
Lettre(s) d'intérêt des entreprises collaborant au programme,

Lettre(s) d'engagement des cofinanceurs du projet,

Devis des équipements,
Lettre d'engagement concernant l'accueil de 3 stagiaires dans le cadre de la mesure « 100.000 stages pour les jeunes franciliens » (voir ci-dessous),
Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité dûment signée par le ou la responsable de la structure candidate pour les fondations et les associations (voir ci-dessous),
Courrier de validation du dossier signé par le ou la responsable de la structure candidate,
Courrier de l'établissement porteur de la coordination de site (COMUE notamment) qui fait apparaître le projet déposé parmi les dossiers qu'elle a sélectionnés.

Les dossiers sont évalués puis sélectionnés par un comité de sélection pluridisciplinaire, composé d'experts indépendants. Les projets sélectionnés sont proposés à l'exécutif régional et soumis au vote des élus lors d'une séance de la Commission permanente du Conseil régional d'Île-de-France.

Pièces à télécharger :

+ [Notice d'utilisation de mesdemarches.iledefrance.fr](https://mesdemarches.iledefrance.fr)

+ [Formulaire SESAME](#)

+ [Tableau budgétaire SESAME](#)



6 avril 2021

7 juin 2021

Contact

Pour tout renseignement relatif à cet appel à projets (notamment concernant le règlement détaillé) :
equipementlabo@iledefrance.fr

+ [L'info en ligne sur le site de la région IDF](#)